# Transcription de la vidéo :

# « Présentation du Service social »

[Musique]

Connaissez-vous le service social de l'Assurance Maladie ? C'est un service spécialisé en santé qui peut vous aider en cas d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre votre activité professionnelle. C'est par exemple le cas de Paul. Paul est commerçant en arrêt de travail depuis trois mois il est contraint de fermer son commerce à cause de son état de santé qui est devenu incompatible avec son activité professionnelle. Il a aujourd'hui besoin d'être soutenu et aider afin d'identifier les solutions possibles concernant son avenir professionnel. Le service social vous accompagne aussi en cas de maladie ou d'accident entraînant des difficultés dans votre quotidien. Comme pour Catherine aide à domicile elle vit seule et est en arrêt depuis quatre mois à cause d'une pathologie lourde. Elle rencontre des difficultés pour effectuer les actes du quotidien elle a besoin d'être soutenue pour faire face aux conséquences de la maladie et pour identifier les aides auxquelles elle a droit.  Si vous êtes dans une situation similaire vos interlocuteurs habituels peuvent vous rediriger vers le Service social de l'Assurance Maladie. En pratique un rendez-vous vous sera proposé avec un assistant de service social soumis au secret professionnel pour réaliser un diagnostic de votre situation. Un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins pourra être mis en place avec des rendez-vous individuels avec une assistante de service social ou en groupe. Vous pourrez par exemple bénéficier d'un soutien pour la réalisation de démarches, la mise en relation avec les acteurs qui pourront aider à la mise en œuvre de solutions répondant à vos besoins, l'identification de solutions pratiques pour vous permettre de faire face aux conséquences de votre maladie ou de votre accident et vous aider à améliorer votre quotidien ou sortir de cette situation difficile.

Grâce à l'accompagnement proposé Paul a pu réfléchir à un projet de reconversion professionnelle. Quant à Catherine elle a pu se consacrer à ses soins dans de meilleures conditions grâce au soutien reçu pour faire face aux conséquences de sa maladie. Pour plus d'informations parlez-en avec vos interlocuteurs habituels. Consultez la page service social sur le site ameli.fr ou appelez le 36 46 et dit service social.   
[Musique]